
POINT 12.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR:

Rapport sur la COP24 de la CCNUCC et préparation à la COP25

Object du document

1. Rendre compte des résultats de la 24^e Conférence des Parties (COP24) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et éclairer les préparatifs de la 25^e Conférence des Parties (COP25).
2. Chercher le soutien et l'implication des Membres et des partenaires de développement dans les activités prévues pour l'équipe One CORP Plus pour la COP25.

Contexte

3. En réponse aux requêtes émises par certains pays, le PROE a élaboré un plan d'action COP24 pour la coordination et la collaboration dans l'aide apportée aux pays membres par les agences du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) qui travaillent sur des questions liées au changement climatique.
4. L'approche One CORP Plus a été adoptée à l'appui des délégations océaniques impliquées dans les procédures de la CCNUCC et de la COP24. Le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE), la Communauté du Pacifique (CPS), l'université du Pacifique Sud (UPS) et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS), avec l'appui du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Forum de développement des îles du Pacifique (PIDF) ont apporté un soutien coordonné aux Membres insulaires océaniques et mis en œuvre le plan d'action One CORP de la COP24 en amont et durant la COP24. Ce rapport présente un bilan post-COP24 et éclairera l'appui à apporter aux Membres insulaires océaniques en amont de la COP25 et des procédures qui l'accompagnent. Le PROE a géré l'implication de l'équipe One CORP Plus lors de la COP24.
5. L'équipe One CORP Plus s'est réunie pour soutenir les hauts représentants dans le cadre de l'évènement du partenariat océanique sur le changement climatique, organisé du 25 au 27 juillet aux Fidji, afin de développer plus avant des approches coopératives et contribuer à la rédaction des documents de principes, des dossiers et d'autres informations destinés aux délégations. Ceci a été complété par une correspondance par courrier électronique et des conférences téléphoniques régulières entre les membres de l'équipe. Une aide a été apportée aux petits États insulaires indépendants en développement du Pacifique lors de la réunion intersessions de la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCCC), organisée à Bangkok du 31 août au 9 septembre.
6. Une réunion préparatoire complète a eu lieu à Nadi entre le 31 octobre et le 3 novembre, en partenariat avec Climate Analytics (via le projet IMPACT) et la présidence fidjienne de la COP23, et était organisée par le PROE. Lors de la réunion, les documents de principes et les dossiers ont été finalisés et compilés afin d'être distribués aux délégués de la COP24. Les documents comprenaient des dossiers détaillés ainsi qu'une version abrégée de « Pacific Beats » ainsi qu'un document de poche pour s'orienter dans la COP24 qui permet un accès facile aux points importants et des conseils généraux sur la COP.

7. La proposition du PROE de gérer le pavillon Koronivia du Pacifique lors de la COP24 a été choisie par le Secrétariat de la présidence de la COP23, pour le gouvernement de la République des Fidji et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce du gouvernement néo-zélandais. Au total, quelque 6 000 visiteurs auraient assisté aux 52 événements, lancements (4) et activités organisés en marge de la conférence. Toutes les sessions ont été retransmises en ligne en direct et une « app » donnant des informations à jour sur les événements a été développée et comptait plus de 600 utilisateurs actifs.

Résultats de la COP24

8. La conférence sur le changement climatique de Katowice s'est déroulée du 2 au 15 décembre 2018 à Katowice, en Pologne. Des réunions préparatoires des pays les moins développés l'ont précédée, les 26 et 27 novembre, de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) les 28 et 29 novembre et du G-77 les 30 novembre et 1er décembre. La conférence comprenait les trois organes directeurs de la CCNUCC, du protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, ainsi que les trois organes subsidiaires constitués (SBI, SBSTA et APA). La COP24 comptait plus de 22 000 participants, dont 64 % étaient des représentants gouvernementaux, et les autres représentaient des organes et agences des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, de la société civile et des médias.
9. La COP24 était chargée de présenter le programme de travail de l'Accord de Paris (PAWP), qui consiste en un ensemble de réglementations pour l'Accord de Paris, et a largement rempli sa mission en adoptant une série de décisions pour faciliter les efforts des pays à mettre en œuvre l'Accord de Paris. Elle a toutefois moins bien réussi à faciliter des ambitions renforcées dans les réductions d'émissions demandées à la suite du rapport spécial du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement de 1,5 °C.
10. Dans l'optique de la finalisation des travaux sur le PAWP, une série de décisions (le paquet climatique de Katowice) visant à concrétiser l'Accord de Paris a été adoptée. Le paquet climatique de Katowice a été approuvé et comprend des décisions sur la quasi-totalité des questions mandatées dans le cadre du PAWP, notamment sur :
 - l'atténuation : approfondissement des orientations sur les contributions déterminées au niveau national, calendriers et modalités communs, programme de travail et fonctions dans le cadre de l'Accord de Paris du forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures prises pour y répondre ;
 - l'adaptation : approfondissement des orientations sur les communications relatives à l'adaptation ;
 - la finance : identification des informations que les Parties doivent fournir conformément à l'article 9.5 de l'Accord (transparence financière ex ante), questions liées au Fonds d'adaptation et établissement d'un nouvel objectif quantifié en matière de finance ;
 - la technologie : portée et modalités de l'évaluation périodique du mécanisme technologique et du cadre technologique ;
 - les modalités, procédures et lignes directrices pour le cadre de transparence pour l'action et le soutien ;
 - l'inventaire mondial ; et
 - les modalités et les procédures liées au fonctionnement efficace du comité afin de faciliter la mise en œuvre et de promouvoir le respect des normes. L'analyse des décisions de la COP24 réalisée par le PROE au début de l'année 2019 a noté que bien que le PAWP avait, dans une large mesure, été adopté et approuvé, des questions annexes devraient être discutées en amont de la COP25 et solutionnées avant 2020 afin d'éviter qu'il n'y ait des répercussions négatives sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Ces

questions comprennent : des calendriers communs (5 ans, 5 ans plus 5 ans ou 10 ans), qui sont importants pour la comparabilité des contributions déterminées au niveau national et des questions relatives aux marchés (en particulier la proportion des recettes à allouer au Fonds d'adaptation).

Préparatifs de la COP25

11. Le PROE a développé le document « *COP25 Pacific Voyage - One CORP Plus Plan* » pour la 25^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au-delà. Ce document devrait donner lieu à une stratégie actualisée pour 2020 - *Tracer la voie pour la région du Pacifique vers un avenir à 1,5 °C*.
12. Le PROE continuera de diriger la coordination du soutien de One CORP-Plus pour les parties insulaires du Pacifique membres de la CCNUCC dans la perspective de la CdP25 et au-delà, en étroite collaboration avec les autres organisations One CORP-Plus.
Les Membres recevront des avis et appuis techniques d'experts pour les aider à atteindre leurs objectifs nationaux et régionaux au cours de la liste des réunions et événements et s'appuieront sur les contributions de chaque organisme à mesure que les ressources et les sources d'expertise et d'aide le permettront.
13. Le PROE gèrera l'équipe One CORP Plus lors des activités préparatoires pour la COP25 et pour la concrétisation du *Voyage du Pacifique à la 25^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. Cela comprend l'organisation d'une réunion préparatoire de la CdP océanienne en coopération avec Climate Analytics et la présidence des PÉIDP, l'organisation de réunions pour et lors des événements clés de l'année, et une assistance et un appui techniques lors de la COP25. Cela comprendra une levée de fonds pour la participation.
14. Des discussions ont commencé pour l'établissement d'un pavillon océanien à la COP25 pour soutenir et amplifier davantage l'action océanienne en matière de changement climatique.

Recommandation

15. La Conférence est invitée à:
 1. **prendre acte** des résultats de la COP24 ;
 2. **prendre acte** que des travaux complémentaires seront nécessaires pour concrétiser le paquet climatique de Katowice ;
 3. **saluer** le soutien fourni par l'équipe One CORP Plus menée par le PROE ;
 4. **soutenir** le leadership du PROE dans le développement et la concrétisation du document « *COP25 Pacific Voyage - One CORP Plus Plan* » pour la 25^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; et
 5. **plaider** en faveur d'un soutien afin de garantir une représentation adéquate des PEIDP lors de la COP25